



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU - Agnès BATTON

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 12	INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE – MME CAMILLE BERGÉ-FOURREZ
-------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article L.270 ;

Considérant que M. Samuel CORVELLEC, Conseiller municipal, a présenté par lettre, reçue le 17 mars 2025, sa démission de son poste de Conseiller municipal ;

Considérant la réglementation, M. Samuel CORVELLEC, étant élu sur la liste « Vivre à Bouffémont », le suivant de cette liste est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire ;

Considérant que Mme Camille BERGÉ-FOURREZ a accepté de siéger au Conseil municipal aux lieu et place de son colistier ;

Le Conseil municipal,

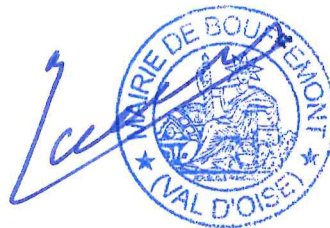
PREND ACTE de l'installation de Mme Camille BERGÉ-FOURREZ en tant que Conseillère municipale.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire
Michel LACOUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 13

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES INSTANCES ET COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

Vu les délibérations n° 2020-60 du 8 octobre 2020, n° 2021-02 du 11 février 2021, n°2021-18 du 25 mars 2021, n°2021-29 du 24 juin 2021, n°2021-45 du 23 septembre 2021, n° 2022-02 du 17 février 2022, n° 2022-24 du 23 juin 2022, n° 2022-45 du 22 septembre 2022, n°2023-02 du 16 février 2023, n° 2023-27 du 22 juin 2023, n°2023-51 du 21 septembre 2023, n°2024-18 du 20 juin 2024 et n°2024-42 du 19 décembre 2024 modifiant les représentants dans les différentes instances et commissions communales ;

Vu la délibération n° 2025-12 en date du 27 mars 2025 portant installation de Mme Camille BERGÉ-FOURREZ, Conseillère municipale ;

Considérant la démission de M. Samuel CORVELLEC, conseiller municipal, il est demandé aux membres du Conseil municipal de désigner un représentant dans les commissions communales ci-après :

- Commission communale des finances
- Commission politique éducative
- Commission culture et animation
- Commission d'appel d'offres

Considérant les candidatures de Mme BERGÉ-FOURREZ et de M. BOUSSANGE;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'élection de nouveaux représentants dans lesdites instances et commissions ;

Compte tenu du résultat du vote,
Et à l'unanimité

DÉSIGNE comme suit en qualité de représentant des instances et commissions communales suivantes les Conseillers municipaux suivants :

COMMISSION POLITIQUE ÉDUCATIVE	Titulaires	
	Catherine LE BRETON	Evelyne DIL
	Guillaume POISSON	Camille BERGÉ-FOURREZ
	David BOUBLI	Jacques-Thierry COMLAN
	Viviane RONGIERAS	

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION	Titulaires	
	Joël BOUSSEAU	David BOUBLI
	Catherine LE BRETON	Corinne GUIBON
	Evelyne DIL	Camille BERGÉ-FOURREZ
	Jocelyn JEAN LOUIS	Benjamin HARTMANN
	Agnès BATTON	

COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES	Titulaires	
	Michel LACOUX	Thierry BŒUF
	Corinne GUIBON	Hervé BOUSSANGE
	Guillaume POISSON	Nathalie GUADAGNIN
	Alain KOURDIAN	Bachir AROUNA

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire
Michel LACOUX

nl

095-219500915-20250327

BOUFFÉMONT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 14	MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020-31 en date du 16 juillet 2020, n° 2021-01 en date du 11 février 2021 et n° 2021-30 du 24 juin 2021 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant la démission de Monsieur Samuel CORVELLEC, Conseiller municipal, il convient de désigner un membre de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération n° 2025-12 portant installation de Madame Camille BERGÉ-FOURREZ, Conseillère municipale ;

Le Conseil municipal
À l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Camille BERGÉ-FOURREZ en lieu et place de Monsieur Samuel CORVELLEC en qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres.

La commission est composée de :

	Titulaires	Suppléants
Commission d'Appel d'offres	Michel LACOUX	
	Pascal TESSÉ	Guillaume POISSON
	Corinne GUIBON	Viviane RONGIERAS
	Joëlle POTIER	Patrice BLATIERE
	Hervé BOUSSANGE	Camille BERGÉ-FOURREZ
	Sandrine MENDES	Nathalie GUADAGNIN

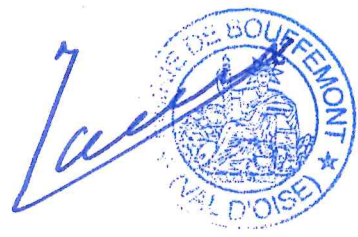
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU



Le Maire
Michel LACOUX



The stamp is circular and contains the text "VILLE DE BOUFFEMONT" at the top and "VAL D'OISE" at the bottom, with a star on the right side. The center of the stamp features a coat of arms depicting a castle or town.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 15	COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMUNE
-------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-17 et L.2121-20 ;

Vu le compte de gestion de la Ville pour l'année 2024, transmis par le Receveur Municipal ;

Considérant que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2024 ;

Le Conseil municipal,

Avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN))

ADOpte le compte de gestion 2024 du Receveur dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2023 de la Ville.

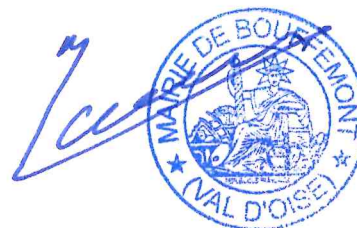
DONNE quitus au Receveur Municipal.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire
Michel LACOUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00,

s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la

Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 16	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNE
-------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-17, L.2121-20 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2025 ;

Le résultat d'exécution du budget 2024 de la commune est le suivant :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2023		Opérations de l'exercice 2024		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Fonctionnement	1 978 264,99 €		Recettes	8 731 002,43 €	2 620 206,53 €	
			Dépenses	7 914 060,89 €		
			Excédent	816 941,54 €		
			Affectation à l'investissement	- 175 000,00 €		
Investissement	1 573 396,45 €		Recettes	572 197,09 €	1 213 278,04 €	
			Dépenses	932 315,50 €		
			Déficit	-360 118,41 €		

Après avoir présenté le compte administratif et n'ayant pas eu de demande d'explications complémentaires, et conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif. Le Conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Guillaume POISSON, 1^{er} adjoint.

Monsieur Guillaume POISSON met le compte administratif 2024 du budget de la commune au vote.

Le Conseil municipal,

avec 18 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN))

ADOPTE le compte administratif 2024 du budget de la ville.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Michel LACOUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 17	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNE
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-17, L.2121-20 et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mars 2025 ;

Le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats cumulés définitifs suivants :

- Section de fonctionnement – excédent de clôture : 2 620 206,53 €
- Section d'investissement – excédent de clôture : 1 213 278,04 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider la reprise des résultats définitifs 2024 au budget 2025, comme suit :

Section de fonctionnement,

En recettes au R002 : affectation de résultat 2 620 206,53 € diminué de 500 000,00 € à affecter en section d'investissement soit : 2 120 206,53 €

Section d'investissement,

En recettes au R001 : affectation de résultat : 1 213 278,04 €

Et au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 500 000,00 €

Le Conseil municipal,

Avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN))

ADOpte l'affectation des résultats définitive telle que proposée par Monsieur le Maire.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Michel LACOUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 18	VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX
-------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies ;
Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2025 ;

Le Conseil municipal,

Avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN))

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière - bâti : 44,00 %

Taxe Foncière - non bâti : 51,56 %

Taxe Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,40 %

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire,
Michel LACOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 19	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--------------	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que chaque année la commune attribue des subventions aux associations Bouffémontoises ou d'intérêt général ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

DÉCIDE d'accorder, pour l'année 2025, une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-après :

Libellé	MONTANT 2025
SUBVENTION CCAS	35 500,00
SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL	29 304,00
SUBVENTION ASSOCIATION SAPEURS POMPIERS UDSP	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	540,00
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DOMONT	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE COLLEGE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE HAUTS CHAMPS - TU	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION FCPE VILLAGE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION PEEP	300,00
SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE HC 2025	530,00
SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE TU 2025	700,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE HC 2025	1 820,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE TU 2025	600,00
SUBVENTION PROJET ECOLE PRIMAIRE HC 2025	250,00
SUBVENTION PROJET ECOLE VILLAGE 2025	830,00
SUBVENTION ASSOCIATION FOYER FIEVET APF	400,00
SUBVENTION ASSOCIATION GRANVO	100,00

SUBVENTION ASSOCIATION ARBRE	1 000,00
SUBVENTION ASSOCIATION PHOTO CINE CLUB	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION CHEMIN DU PHILOSOPHE	140,00
SUBVENTION ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION LA GALOCHE	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION LA SARABANDE	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION OMCA	73 500,00
SUBVENTION ASSOCIATION ADREC	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION ABEILLES ATTITUDE BOUFFEMONT	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION AGB	600,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC BASKET	4 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC FOOT	6 100,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC FOOT - (SUB EXCEPTIONNELLE)	1 480,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC JUDO	5 200,00
SUBVENTION ASSOCIATION BAC VOLLEY	1 700,00
SUBVENTION ASSOCIATION BADMINTON	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION PETANQUE	800,00
SUBVENTION ASSOCIATION BOXING CLUB	500,00
SUBVENTION ASSOCIATION CERCLE NAUTIQUE 95	400,00
SUBVENTION ASSOCIATION CERCLE NAUTIQUE 95 (SUB EXCEPTIONNELLE)	170,00
SUBVENTION ASSOCIATION EVOLUTION	6 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION KARATE CLUB	1 400,00
SUBVENTION ASSOCIATION OBS	5 000,00
SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS CLUB	1 200,00
SUBVENTION ASSOCIATION TENNIS CLUB - (SUB EXCEPTIONNELLE)	1 234,00
SUBVENTION ASSOCIATION APED L'ESPOIR	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION PLAINE DE VIE	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION TREMPLIN 95	300,00
SUBVENTION ASSOCIATION UNAFAM	200,00
SUBVENTION ASSOCIATION AVENIR DE BOUFFEMONT	570,00
SUBVENTION ASSOCIATION BOUFFEMONT PALESTINE	250,00
SUBVENTION ASSOCIATION LIGUES DES DROITS DE L'HOMME	100,00
SUBVENTION ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE	1 300,00
SUBVENTION ASSOCIATION FRERE DES HOMMES	300,00
SUBVENTION SOLIDARITE (ASSOCIATION A DEFINIR)	7 882,00

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire
Michel LACOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 20	BUDGET UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE
--------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2313-1 et suivant ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 et notamment l'article 4 ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 13 février 2025 ;
Vu l'avis de la commission finances en date du 18 mars 2025 ;
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57 ;

Considérant l'état des restes à réaliser de l'exercice 2024 se composant de 211 476,18 € de dépenses et de 76 151,22 € de recettes en section d'investissement ;

Le Conseil municipal,

Avec 19 voix pour et 9 abstentions (M. AROUNA – M. COMLAN – M. HARTMANN – Mme MENDES – Mme GUADAGNIN – M. TOUIN – Mme BERGÉ-FOURREZ – Mme CAÇARELHOS MARTIN – M. BOUSSANGE (pouvoir à Mme CAÇARELHOS MARTIN))

ADOPTE le budget unique de l'exercice 2025 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 368 701,53 €	10 368 701,53 €
Investissement	2 900 929,26 €	2 900 929,26 €
Total	13 269 630,79 €	13 269 630,79 €

PRÉCISE que les documents budgétaires sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Michel LACOUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le 27 mars 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni dans la salle du Conseil – 45 rue de la République en séance publique, sous la Présidence de Michel LACOUX, Maire

Présents : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - David BOUBLI - Catherine LE BRETON - Jocelyn JEAN LOUIS - Corinne GUIBON - Joël BOUSSEAU - Viviane RONGIERAS - Christian BRUMAIN - Patrice BLATIERE - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Agnès BATTON - Alain KOURDIAN - Audrey CAÇARELHOS MARTIN - Camille BERGÉ-FOURREZ - Christian TOUIN - Nathalie GUADAGNIN - Sandrine MENDES - Benjamin HARTMANN - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA

Absents représentés : Viviane DECERLE (pouvoir à Corinne GUIBON) - Alain DROUILLAC (pouvoir à Christian BRUMAIN) - Johanne POL (pouvoir à David BOUBLI) - Hervé BOUSSANGE (pouvoir à Audrey CAÇARELHOS MARTIN)

Absents non représentés : Camille BRUNEAU

Secrétaire de séance : Joël BOUSSEAU

N° 21	MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE MUNICIPALE
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2019-29 en date du 28 mars 2019, n° 2022-07 en date du 17 février 2022 et n°2023-22 du 30 mars 2023, portant sur la fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour la brocante communale ;

Considérant que chaque année, la ville organise sa brocante municipale ;

Considérant, qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de cet évènement ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur de la brocante municipale.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire
Joël BOUSSEAU

Le Maire
Michel LACOUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20250327-DL_2025-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025